



## **MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Bulletin officiel du 26 juin 2020

### **COMMUNE DE SAVIÈSE**

*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique, conformément aux articles 65 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (révision partielle selon la loi du 2 octobre 1991), la mise en place de la zone 30 dans le secteur suivant :

#### **Zambotte / Granois**

- les routes du Château, de Champs St-Jean, de Vasse, de la Magine, de Zambotte d'En Bas.
- les rues du Mont, de la Croix.
- les chemins de la Crettaz, d'Ernest Bieler,

Les dossiers peuvent être consultés auprès du service technique communal, durant les heures d'ouverture de l'administration.

Les remarques éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit en deux exemplaires et dûment motivées, dans un délai de trente jours dès la présente publication, à l'adresse suivante: Commune de Savièse, case postale 32, 1965 Savièse.

Savièse, le 26 juin 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE